

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Commune d'Apt

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon,

Représentée par son Président, M. Gilles RIPERT, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 6 avril 2023,

ci-après désignée par « Le Pays d'Apt Luberon »

La commune d'Apt,

Représentée par son maire, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 28 mars 2023,

ci-après désignée par « La commune d'Apt »

ET

Le Département de Vaucluse

Représenté par sa Présidente, Mme Dominique SANTONI, autorisée à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 24 mars 2023,

Ci-après désigné « Le Département »

ET

L'État

Représenté par la Préfète du Département de Vaucluse, Mme Violaine DEMARET,

Ci-après désigné « l'État » ;

Il est convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20230328-002978-DE Date de réception préfecture : 04/04/2023
--



Préambule	5
Article 1 – Objet de la convention cadre.....	6
1. Présentation du territoire de la communauté de communes du Pays d’Apt Luberon	7
2. Présentation de la commune d’Apt	8
Les éléments de diagnostic et les synthèses thématiques Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	9
3. Les principaux plans et programmes existants qui fixent les objectifs des politiques publiques.....	13
Article 2 – Les ambitions du territoire	14
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	14
1. Axe 1 – Apt, une ville au cadre de vie remarquable.....	15
Orientation 1 – Une offre de logement diversifiée et attractive.....	15
Orientation 2 – Un patrimoine révélé.....	15
Orientation 3 – Une ville animée et vivante toute l’année	15
2. Axe 2 – Apt, une ville qui joue son rôle de centralité.....	15
Orientation 1 – Une ville touristique	15
Orientation 2 – Une polarité économique majeure du territoire	16
Orientation 3 – Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité	16
3. Axe 3 – Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain	17
Orientation 1 – Une ville capable de s’adapter.....	17
Orientation 2 – Une ville accessible pour tous.....	17
Article 4 – Le plan d’actions	18
1. Les secteurs d’intervention de l’Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).....	18
2. Les actions	19
Tableau de synthèse des actions	20
3. Les actions en maturation.....	24
Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie	25
Article 6 – Engagement des partenaires	27
1. Dispositions générales concernant les financements	27
2. Le territoire signataire	27
3. L’Etat, les établissements et opérateurs publics	27
4. La Région	28
5. Le Département de Vaucluse.....	29
6. Engagements des autres opérateurs publics	29
7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	29
8. Maquette financière	30

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20230328-002978-DE Date de réception préfecture : 04/04/2023
--



Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de demain.....	31
1. Le comité de pilotage.....	31
Article 8 – Suivi et évaluation du programme.....	31
Article 9 – Résultats attendus du programme	33
Article 10 – Utilisation des logos.....	33
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	34
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme	34
Article 13 – Résiliation du programme	34
Article 14 – Traitement des litiges	34
Listes des annexes	36

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques et attractives, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme. Au niveau national, plus de 1600 communes françaises entrent dans ce programme dont 15 communes et 9 Intercommunalités en Vaucluse.

L'enjeu de la cohésion des territoires est particulièrement fort dans le département de Vaucluse pour différentes raisons structurelles. Le Vaucluse est tout d'abord un département particulièrement servi en contrastes concernant les situations socio-spatiales (les densités, les structures de peuplement, la géographie de ce territoire, ...) entraînant une diversité à la fois géographique, naturelle et culturelle et allant du très urbain au très rural.

Le Vaucluse est ensuite un département fragile au plan social et environnemental. Ses indicateurs de fragilités sociales avec notamment un taux de pauvreté le plus élevé de la région PACA démontrent l'importance de concilier la recherche de la cohésion territoriale avec celle de l'accompagnement social. Enfin, la position inter-régionale du Vaucluse est sans équivalent en France. Le paradoxe du Vaucluse est d'être à la fois un département de confins, sur son flanc est, et un département « rotule » entre Rhône moyen, Provence et Languedoc. Les flux et les interdépendances, les réseaux font du lien. Les territoires vauclusiens doivent pouvoir s'inscrire dans ce fonctionnement.

Les enjeux de cohésion sociale et territoriale sur le Vaucluse fonctionnent par interdépendance : logement et précarité énergétique, emploi et mobilité, accès aux services et inclusion numérique, centralités et quartiers prioritaires, développements économiques, des commerces et du numérique, la transition écologique et les enjeux du patrimoine, la place de la culture et celle de l'artisanat, ... Et les centralités de chaque territoire jouent un rôle pivot. Il ne peut y avoir de cohésion territoriale sans centralité forte à l'échelle de chaque territoire.

Pour répondre aux objectifs de retrouver une attractivité de son territoire, de construire une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) et une centralité au regard des autres collectivités avoisinantes, 15 communes et 9 Intercommunalités ont ainsi pu bénéficier du dispositif PVD, à savoir : Bollène (CC Rhône Lez de Provence), Valréas (CC Enclave des Papes Pays de Grignan), Vaison-la-Romaine (CC Pays de Vaison Ventoux) , Sault (CC Ventoux Sud), Malaucène/ Mazan/ Aubignan (CC Ventoux Comtat Venaissin), Monteux/ Sorgues/ Pernes-les-Fontaines (CA Sorgues du Comtat) , Apt (CC Pays d'Apt Luberon) , La Tour d'Aigues/ Mirabeau/ Cadenet (CC Communauté Territoriale sud Luberon) et L'Isle sur la Sorgue (CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse)

La lecture des enjeux des territoires de chaque collectivité lauréate du programme permettra de construire une stratégie de développement sur plusieurs années. C'est en ce sens qu'un réel projet de territoire est à construire afin d'avoir une vision transversale sur les enjeux à mener et la dynamique à impulser.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Article 1 – Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise les engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon et la ville d'Apt ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 12 mai 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

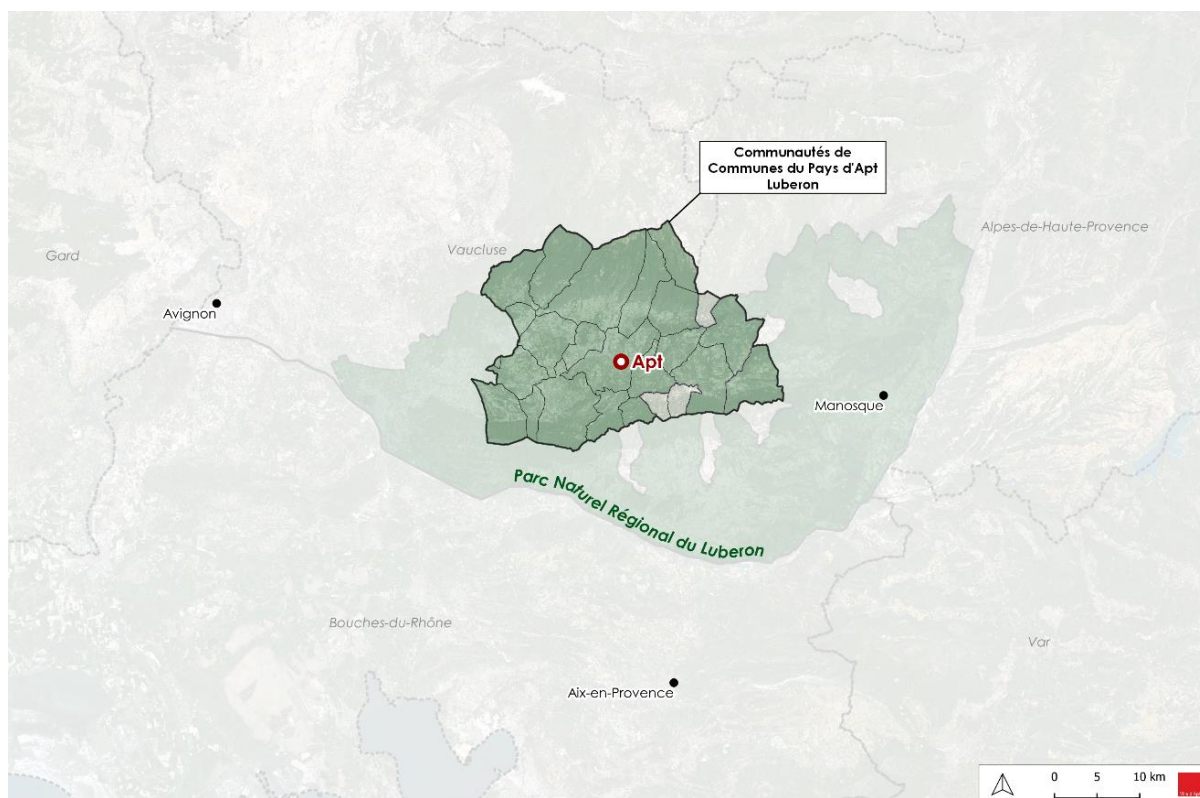
Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. **C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026.** Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation.

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20230328-002978-DE Date de réception préfecture : 04/04/2023
--



1. Présentation du territoire de la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon



La Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL) a été créée le 1^{er} janvier 2014. Elle est issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Pays d'Apt et de la Communauté de Communes du Pont Julien.

Elle compte 25 communes, dont 24 situées à l'Est du Vaucluse, auxquelles s'ajoute Céreste, située dans les Alpes-de-Haute-Provence. Le territoire est desservi par un axe majeur, la RD 900 (appelée RD 4100 dans le 04), qui le traverse d'Est en Ouest.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, décrit le Pays d'Apt Luberon comme un **bassin de vie attractif caractérisé par des espaces naturels, agricoles et paysagers remarquables**. Il abrite des espaces naturels riches et reconnus, proposant une diversité d'espèces, liés aux zones de massifs du Luberon et des Monts de Vaucluse, à la présence du Calavon-Coulon et de ses affluents, ou encore aux secteurs cultivés de plaine. Ce territoire rural possède également un patrimoine remarquable mais fragile. Il est ainsi intégré au Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL).

Le territoire du Pays d'Apt Luberon dispose d'un fort potentiel de production agricole, notamment sur la partie ouest (aptitudes agronomiques élevées, terroirs viticoles de qualité et accès facilité aux réseaux d'irrigation). Une partie du territoire est toutefois difficilement exploitable du fait de potentialités agronomiques très limitées, d'un accès restreint et contraint aux réseaux d'irrigation, ou la présence de reliefs. L'agriculture a une place fondamentale dans la gestion, la prévention, l'entretien et l'image du territoire du Pays d'Apt Luberon, en lien notamment avec des productions agricoles très diversifiées, reconnues et labellisées. Outre son rôle dans l'aménagement et la préservation des paysages, l'agriculture constitue également un pan de l'économie locale.

Cette richesse des espaces naturels et agricoles, à laquelle s'ajoute un positionnement stratégique aux portes de la métropole Aix-Marseille-Provence et des Alpes-de-Haute-Provence, contribuent à faire du

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Pays d'Apt Luberon un territoire attractif, notamment au niveau touristique, qui se démarque du reste du Vaucluse.

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) met en avant quatre grands défis pour ce territoire :

- **Défi 1** : Rassembler les communes autour d'un projet révélateur des richesses du Pays d'Apt Luberon pour s'affirmer à l'échelle régionale
- **Défi 2** : Promouvoir un développement, vecteur de solidarités territoriales, au service des habitants et des entreprises
- **Défi 3** : Garantir un mode de développement plus durable pour faire perdurer l'attractivité du Pays d'Apt Luberon
- **Défi 4** : Faire du Pays d'Apt Luberon un territoire de référence en matière de transition environnementale et énergétique

2. Présentation de la commune d'Apt

Apt est une véritable centralité de ce territoire, avec plus d'un tiers des habitants. Elle comprend la majorité des équipements (culturels, sportifs, scolaires, ...) et un grand nombre d'emplois.

Créée par les Romains sous le nom « Apta Julia », la ville abrite une histoire vieille de 2000 ans dont elle conserve la mémoire et les traces dans son architecture et son patrimoine. Entre soleil et ciel de Provence, territoire rural, agricole et urbain, son double accès à la Méditerranée et à la montagne en fait un lieu de résidence privilégié tout au long de l'année et une destination de choix pour les touristes et visiteurs.



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Les éléments de diagnostic et les synthèses thématiques Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Le diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du programme Petites Villes de demain, a été décomposé en six grandes thématiques :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1. Population & habitat | 4. Economie & Emploi |
| 2. Cadre de vie | 5. Solidarités, proximité & animation |
| 3. Mobilité | 6. Environnement & transition écologique |

Chacune des thématiques est synthétisé ci-après :

Thématique : population & habitat	
Contexte	
<p>Une ville à la démographie négative et à la population vieillissante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution de la population sur la période 2013-2018 (malgré une augmentation de la population au dernier recensement) ▪ Population vieillissante avec un indice de jeunesse de 0,82 en 2016, ▪ Phénomène de desserrement important (en 2018 41,6% des ménages étaient d'une seule personne contre 36,5% à l'échelle intercommunale) <p>Une question autour de l'adaptation des logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution du nombre de résidences principales ... ▪ Au profit de résidences secondaires (dont 50% de locations saisonnières) entre 2008 et 2018 ▪ Un foncier plus cher en périphérie que dans le centre-bourg, ▪ Un taux de logements vacants supérieur à 12,3% (2018) ▪ Le parc privé potentiellement indigne de la commune d'Apt est de 14,1 % 	
Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un prix du foncier attractif par rapport aux autres communes de la CCPAL, avec une grande différence de prix entre les logements du centre-ville et ceux de la périphérie ▪ De nombreux logements sociaux ▪ Un quartier identifié et classé Politique de la ville ▪ Un Plan Local d'Urbanisme récent ▪ Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain en cours pour remédier aux fragilités du parc de logements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un dynamisme démographique ralenti ▪ Un vieillissement et un desserrement de la population (visible également à l'échelle nationale) ▪ Une diminution du nombre de résidences principales au profit de résidences secondaires ▪ Un taux élevé de logements vacants, notamment en centre-ville ▪ Un habitat dégradé voire insalubre par îlots ▪ Logements sociaux non rénovés de l'intérieur (programme en cours à la Marguerite) ▪ Une paupérisation de la population ▪ Inadaptation du prix du foncier aux revenus des ménages aptésiens ▪ Une offre de logements phagocytée par les résidences secondaires

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Thématique : cadre de vie

Contexte

- Une commune au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon
- Apt dispose d'un paysage urbain varié, marqué par son histoire :
 - Centre très dense, faubourgs denses continus, périphérie de moyenne densité et discontinue, périphérie diffuse.
- Apt dispose d'un patrimoine bâti protégé 5 monuments classés, 8 monuments inscrits
- Des entrées de ville peu mises en valeur
- Une signalétique dans le cœur de ville hétérogène et peu visible
- Le Calavon traverse la ville d'est en ouest
 - Source d'aménité
 - Génère un risque inondation sur une partie du cœur de ville
- Une végétalisation en cours avec la mise en place du permis de végétaliser
- Des projets récents de requalification de l'espace public
- Un Contrat Local de Santé signé en 2021

Atouts / Opportunités

- Un patrimoine bâti, paysager et naturel riche notamment en cœur de ville avec la présence de plus de 10 monuments historiques
- Le réaménagement récent de nombreux espaces publics
- La présence du Calavon
- Une ville protégée au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon
- Apt, une centralité dans son bassin de vie
- Des lieux stratégiques à aménager :
 - Place de la Bouquerie opportunité d'entrée de ville patrimoniale et historique
 - La rue de la République, rue historiquement marchande
 - Cours Lauze de Perret liaison entre le centre-ville et le jardin public.

Faiblesses / Menaces

- Des entrées de cœur de ville et un linéaire le long des quais n'invitant pas à la découverte du cœur de ville
- Un patrimoine archéologique caché et peu mis en valeur
- Une signalétique peu visible et peu présente
- Une commune non associée au Luberon notamment au niveau du tourisme
- Une place de la voiture importante autour du centre-ville, qui dénature le paysage
- Une problématique de stationnement (stationnements illicites, parkings peu visibles)
- Des nuisances sonores et une dégradation de la qualité de l'air, associées à une présence forte des voitures
- Une faible connaissance du centre-ville par les enfants (un manque d'espaces dédiés ?)

Thématique : mobilité

Contexte

- **Une commune enclavée**
 - Une localisation entre mer et montagne
 - Un réseau viaire communal excessivement concentrique
- **Offre de transports en commun**
 - Une offre assez restreinte
 - Une navette urbaine gratuite récemment mise en place Mobily
- **Flux motorisés**
 - Des ménages aptésiens peu motorisés
 - Apt, en tant que centre-ville, polarise une grande partie des flux de déplacement domicile/travail

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modes doux <ul style="list-style-type: none"> ○ L'existence de la véloroute du Calavon ○ Un bon niveau de stationnement vélo en centre-ville, plus faible ailleurs ○ Un centre-ville en partie piéton ▪ Stationnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Une offre en stationnement correcte ○ Une partie du stationnement en zone inondable 	
Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un centre-ville où les distances sont courtes et qui est en partie piéton ▪ Un transport en commun urbain gratuit « Mobily » sur le territoire aptésien ▪ La voie verte du Calavon ▪ De nombreux parkings 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une commune enclavée, rendant les habitants dépendants de la voiture ▪ Une offre limitée en transports en commun ▪ Des « points noirs » de circulation au niveau des entrées de ville en heure de pointe (engorgement) ▪ Peu de connexion en mode doux entre le centre-ville et les quartiers périphériques ▪ Une problématique de mobilités intercommunales ▪ Ville tout voiture ▪ Problématiques de stationnement (signalétique, contrôle des parkings payants)

Thématique : économie & emploi

Contexte

- **Le territoire et sa population**
 - Apt, principale commune pourvoyeuse d'emplois sur le territoire intercommunal
 - Un chômage en hausse 16,2% en 2018 contre 15,4% en 2013 (*données INSEE*) mais qui a diminué en 2022 (*données Pôle Emploi*)
 - Une population de plus en plus diplômée
 - Une population active composée majoritairement d'employés et d'ouvriers
- **Le tissu économique**
 - L'agriculture : un terroir de qualité et une grande diversité des productions
 - Le secteur industriel : des activités industrielles d'excellence, représentées notamment par quelques fleurons
 - L'artisanat (faïence, poterie, céramique, ...)
 - Le tourisme une ville touristique, au cœur du PNR du Luberon
- **Le commerce en centre-ville**
 - Une offre commerciale conséquente mais peu visible

Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ De nombreux emplois sur la commune ▪ Une forte densité en nombre d'établissements ▪ Une forte diversité commerciale en centre-ville ▪ Un axe principal commercial (rue des Marchands et rue Saint Pierre) peu touché par la vacance commerciale ▪ Le tourisme un facteur d'attractivité important ▪ Une nouvelle offre de formation aux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un taux de pauvreté élevé (27% en 2020) ▪ Une population moins diplômée qu'aux échelons supérieurs (CCPAL et Département) ▪ Un territoire attractif par saisonnalité ▪ La rue de la République peu passante malgré l'ouverture de nouveaux commerces ▪ Un taux de chômage élevé (16,3% en 2020) ▪ Une insertion dans la vie professionnelle difficile pour les moins de 24 ans

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



<ul style="list-style-type: none"> ▪ Romarins campus connecté ▪ La présence d'un manager de commerce ▪ Des savoir-faire locaux ▪ Une localisation de la maison du Parc Naturel Régional du Luberon à Apt 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une offre commerciale perçue comme trop peu diversifiée et mal adaptée pour la population locale ; ▪ Une problématique concernant les horaires d'ouverture des commerces ▪ Un développement touristique qui ne sert pas les Aptésiens
--	---

Thématique : solidarités, proximités & animations

Contexte

- **Equipements et services**
 - Apt concentre la majorité des équipements, services au niveau intercommunal
- **Animation et festivité**
 - Marché d'Apt reconnu et rayonnant au-delà du territoire intercommunal
 - Vie sportive, associative et culturelle variée
- **Santé**
 - Faible offre en médecine spécialisée indépendante compensée par la présence du centre hospitalier d'Apt
- **Le CCAS les axes de développement**
 - Axe 1 lutter contre l'exclusion et l'isolement
 - Axe 2 anticiper les enjeux liés au vieillissement de la population
 - Axe 3 Actions transversales
- L'existence d'un Contrat de ville

Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une commune avec de nombreux équipements (culturels, sportifs, scolaires, ...) ▪ Un marché rayonnant au-delà du territoire communal, ▪ De multiples animations culturelles tout au long de l'année ▪ La présence d'un hôpital, ▪ Un territoire d'événements (marchés, fêtes, festivals...) ▪ L'existence d'une Micro-Folie ▪ Une Opération Grand Site en cours pour le Massif des Ogres, portée par le service tourisme de la CCPAL ▪ L'existence d'un Contrat Local de Santé et d'un atelier Santé/Ville ▪ La création d'une Communauté Professionnels Territoriales de Santé (CPTS) pour organiser un projet de santé répondant aux enjeux du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une faible offre en médecine spécialisée indépendante et une problématique de désertification médicale ▪ Une fragilité sociale avérée sur les thématiques de la santé, de l'âge, de l'économie et de l'environnement social ▪ Un appauvrissement du tissu associatif ▪ Un risque d'inadéquation des offres sportives aux besoins des Aptésiens ▪ La délocalisation des services en dehors de la ville (tribunal, ...)

Accusé de réception en préfecture
 084-218400034-20230328-002978-DE
 Date de réception préfecture : 04/04/2023



Thématique : environnement & transition écologique

Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre paysager exceptionnel <ul style="list-style-type: none"> ○ Au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon ○ Avec des outils réglementaires de protection de la biodiversité ▪ La présence de risques et de nuisances sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> ○ Naturels (feux de forêt, retrait/gonflement des argiles, glissement de terrain) ○ Technologiques, ○ Nuisances sonores notamment le long de la RD 900 ▪ La place de la nature en ville <ul style="list-style-type: none"> ○ La présence du Calavon générateur de risque et source d'aménités, ○ Une présence du végétal en cœur de ville (places plantées, arbres, jardin public, ○ Une volonté de développer la nature en ville, par la municipalité et par les habitants ▪ Qualité de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> ○ Globalement de bonne qualité. ○ Dans le centre-ancien, présence de branchement en plomb à l'origine de non-conformité. 	
Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre paysager exceptionnel au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon ▪ Une réglementation en faveur de la biodiversité ▪ Une Trame Verte et Bleue identifiée dans le SCOT et dans le PLU ▪ Des projets de renaturation des cours d'école et de végétalisation des rues ▪ Des documents cadres PCAET, CRTE, SCOT où des objectifs et des actions sont définis 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une faible mise en valeur du patrimoine paysager ▪ Des risques naturels : inondation, feux de forêt, retrait/gonflement des argiles, glissement des terrains ▪ Des risques technologiques ▪ Des nuisances sonores, en particulier liées à la RD900 ▪ Capacité de la commune à assurer la transition énergétique

3. Les principaux plans et programmes existants qui fixent les objectifs des politiques publiques

A l'échelle de la CCPAL :

- Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la CCPAL, approuvé le 11 juillet 2019,
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté le 14 décembre 2020,
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), signé le 17 juin 2021,
- L'Opération Grand Site Massif des Ogres.

A l'échelle de la ville d'Apt :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Apt, approuvé le 23 juillet 2019,
- L'étude Urbaine réalisée par les Ateliers Jean Nouvel en 2021,
- Le contrat de ville.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Article 2 – Les ambitions du territoire

Le projet de territoire s’inscrit dans la continuité des plans, programmes (PCAET, SCOT, PLU, PAT, ...) et des actions réalisées ces dernières années pour redynamiser la ville d’Apt.

Apt, en tant que ville-centre, concentre la majorité des services et équipements de son bassin de vie. A ce titre, elle a conçu un projet de territoire ambitieux, permettant de répondre aux enjeux actuels et ceux à venir.

Le projet de revitalisation pour le cœur de ville d’Apt porte une vision : **Apt, capitale du Luberon.**

- **Capitale**, car Apt joue pleinement son rôle de ville-centre,
- **Luberon**, car Apt jouit d’un cadre de vie remarquable.

Cette vision est déclinée en trois axes stratégiques, eux-mêmes développés en orientations.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

Axe 1	Apt, une ville au cadre de vie remarquable
Orientation 1	Une offre de logements diversifiée et attractive
Orientation 2	Un patrimoine révélé
Orientation 3	Une ville animée et vivante toute l’année
Axe 2	Apt, une ville qui joue son rôle de centralité
Orientation 1	Une ville touristique
Orientation 2	Une polarité économique majeure du territoire
Orientation 3	Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité
Axe 3	Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain
Orientation 1	Une ville capable de s’adapter
Orientation 2	Une ville accessible pour tous

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

1. Axe 1 – Apt, une ville au cadre de vie remarquable

Orientation 1 – Une offre de logement diversifiée et attractive

L'habitat est placé au cœur de la stratégie de revitalisation. Les objectifs sont de retrouver une croissance démographique positive, tout en veillant à la diversité de l'offre en logements et à la mixité sociale. Il est nécessaire de diversifier l'offre en logement tout en étant vigilant au maintien d'une offre suffisante pour éviter la tension du marché immobilier mais également pour répondre aux besoins des habitants. L'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), à l'échelle du Pays d'Apt Luberon, permettra d'établir une stratégie intercommunale sur l'attractivité résidentielle.

La lutte contre la vacance et contre l'habitat indigne sera poursuivie, notamment en cœur de ville.

Orientation 2 – Un patrimoine révélé

La ville d'Apt, et en particulier son centre-ville, regorge d'éléments patrimoniaux. La mise en valeur du patrimoine bâti, archéologique et végétal est au cœur du projet de territoire. Il s'agit notamment de :

- Révéler les qualités architecturales en cœur de ville,
- Réaménager et embellir les entrées de centre-ville,
- Aménager le Calavon et en faire un espace de liaison entre le centre historique et les espaces naturels,
- Favoriser la nature en ville,
- Agir en faveur de la propreté dans la ville.

Il est nécessaire de développer les connexions entre le centre-ville et les différents quartiers afin d'avoir une meilleure articulation de leurs fonctions (résidentielle, commerciale, service, ...).

Orientation 3 – Une ville animée et vivante toute l'année

La ville d'Apt, en tant que centralité de son territoire, comprend la grande majorité des équipements. Elle doit maintenir son offre en équipements et prévoit notamment la réhabilitation d'équipements sportifs et le développement de l'offre de services à la jeunesse de la ville.

Le territoire du Pays d'Apt souffre d'une certaine saisonnalité. Il s'agit par cette orientation de donner une attractivité annuelle au territoire en :

- Confortant l'offre culturelle et en développant un projet culturel à l'échelle intercommunale,
- Développant la communication concernant l'offre sportive, commerciale, de mobilité, etc.,
- Renforçant la stratégie de marketing territorial : « Apt, capitale du Luberon »,
- Favorisant la mutualisation entre les partenaires, les acteurs et les associations.

2. Axe 2 – Apt, une ville qui joue son rôle de centralité

Orientation 1 – Une ville touristique

La ville d'Apt n'est aujourd'hui pas assez associée à l'image du Luberon. Afin de conforter son identité, il convient de :

- Valoriser la zone urbaine et son patrimoine architectural et culturel,
- Proposer une offre d'hébergements plus fournie pour les touristes (hôtels) et pour les professionnels (saisonniers, alternants),
- Favoriser le développement touristique dans le pays d'Apt Luberon en travaillant sur une offre touristique annuelle en lien avec l'Opération Grand Site Massif des Ocres,

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



- Veiller à l'attractivité du marché du samedi matin.

Orientation 2 – Une polarité économique majeure du territoire

La stratégie de revitalisation commerciale pour le centre-ville est la suivante :

- Préserver le tissu d'entreprises existantes en valorisant l'écosystème économique de savoir-faire reconnus,
- Développer, diversifier et adapter l'offre commerciale aux besoins des aptésiens et des touristes,
- Mettre l'accent sur la lisibilité et le dynamisme des parcours marchands,
- Préserver et développer le marché d'Apt.

Il apparait essentiel de maintenir l'équilibre entre la qualification des aptésiens et les emplois proposés par les entreprises en :

- Développant localement les offres de formation (campus connecté, CCI, CMA, GRETA, Opco, ...),
- Développant une mise en réseau des entreprises,
- Renforçant l'artisanat, encore très présent notamment dans le cœur de ville,
- Incitant à l'entrepreneuriat.

La ville d'Apt souhaite favoriser la silver économie. Le groupe SRS porte en cœur de ville, le projet « Apt Renaissance », qui vise à rénover des immeubles vacants et dégradés, pour favoriser l'installation de jeunes seniors au cœur du centre-ville d'Apt.

Afin d'attirer de nouveaux porteurs de projets et entreprises, il apparait essentiel de développer la communication sur les avantages d'un zonage en « Zone de Revitalisation Rurale » (ZRR) et des « Aides à Finalité Régionale » (AFR).

Orientation 3 – Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité

La mobilité est l'une des difficultés principales en territoire rural, où la voiture individuelle reste indispensable. Pour la ville d'Apt, les axes de développement sur la mobilité sont les suivants :

- Réorganiser les stationnements permettant l'accès au cœur de ville (P+R notamment en lien avec le bus Mobily),
- Réfléchir sur la signalétique (commerce, stationnement, patrimoine, tourisme, zones d'activités économiques, ...),
- Pour les modes doux :
 - Améliorer les équipements pour favoriser le recours au vélo et aux transports en commun,
 - Développer un projet de territoire intercommunal autour du vélo,
 - Développer les mobilités douces avec le bassin de vie, avec les différents quartiers et les villages alentours,
 - Créer un maillage sécurisé de circulations douces prenant en compte la voie verte du Calavon.



3. Axe 3 – Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain

Orientation 1 – Une ville capable de s'adapter

Il apparait nécessaire d'adapter la ville face au changement climatique. La ville d'Apt inscrit au sein de son projet de territoire des axes de développement dans ce sens avec :

- L'intégration de la thématique environnement dans tous les projets,
- La prise en compte des risques naturels et l'adaptation de l'aménagement du territoire en conséquence :
 - Il s'agit en particulier d'aménager le Calavon afin de réduire le risque inondation et ainsi sécuriser les biens et les personnes.
- La prise en compte des conséquences du changement climatique et l'adaptation de la ville (îlot de fraîcheur, réduction des risques, biodiversité, trame verte et bleue...)
- La rénovation et la réhabilitation du parc de logements et particulièrement le parc de logements du centre-ville,
- L'amplification et l'accroissement des aides à la rénovation énergétique des bâtiments privés,
- Un engagement concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- L'accélération de la sobriété énergétique,
- L'amélioration la qualité de l'air,
- La mise en place d'accompagnement au changements (gestion des fluides, des ressources ou encore des modes de déplacements).
- La renaturation des cours d'écoles

Orientation 2 – Une ville accessible pour tous

Pour avoir un centre-ville attractif, il convient de le rendre accessible au plus grand nombre. Face au vieillissement constaté de la population, la ville souhaite penser les aménagements futurs de la ville pour les personnes à mobilité réduite.

La ville d'Apt souhaite en ce sens :

- Développer un cadre de vie favorable à la santé,
- Développer des accompagnements à la personne performants et accessibles,
- Travailler l'accessibilité, l'inclusivité et la continuité des cheminements piétons.

La stratégie de revitalisation est une stratégie pour tous les publics. Les axes de développement prennent en compte :

- Le développement d'espaces pour la jeunesse en centre-ville,
- La lutte contre l'exclusion et l'isolement,
- La lutte contre la fracture numérique, avec un travail sur l'accessibilité et l'inclusivité.

Pour la concrétisation de cette orientation, la ville s'appuiera sur le contrat local de santé et sur l'atelier santé/ville.



Article 4 – Le plan d’actions

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

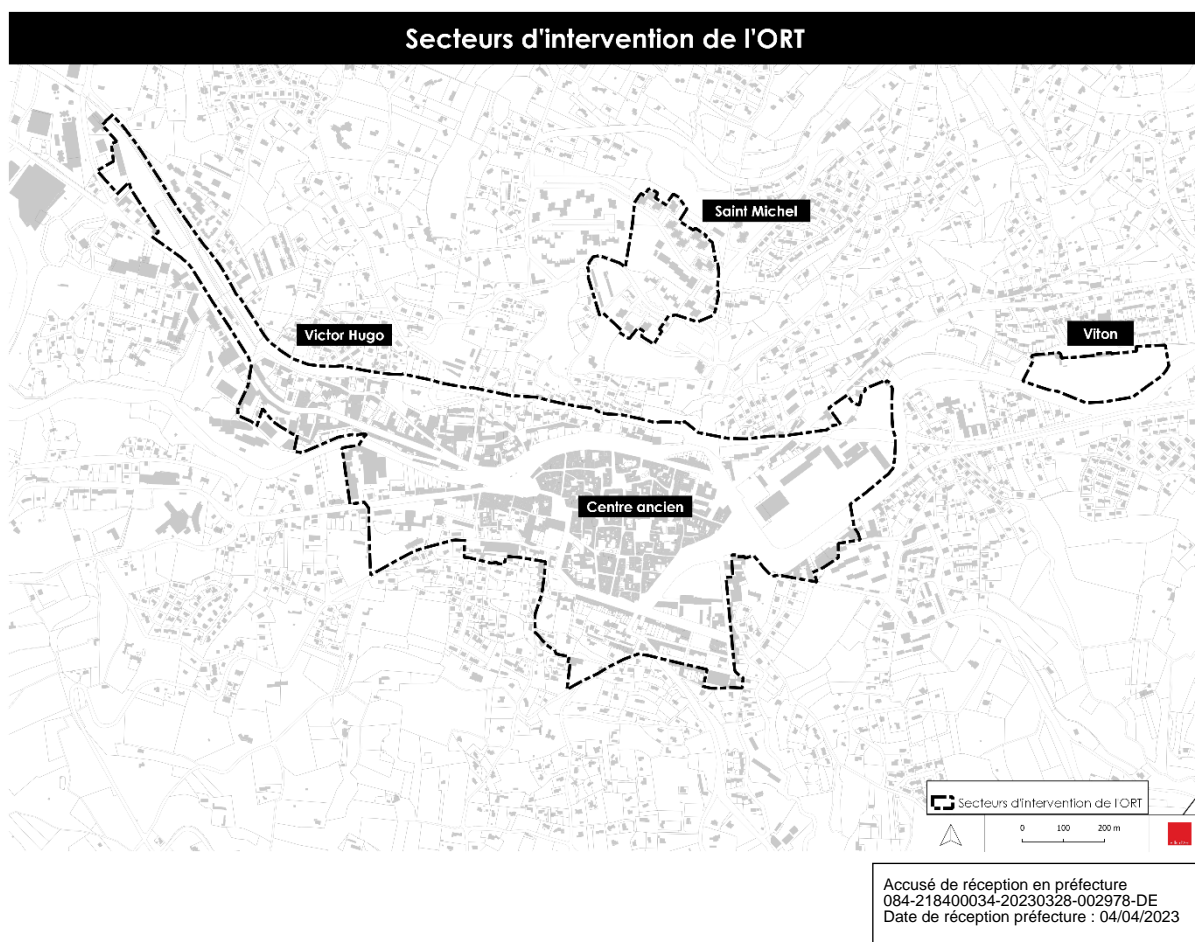
1. Les secteurs d’intervention de l’Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Les secteurs d’intervention de l’ORT sont issus du diagnostic, de la stratégie et des actions. Ils comprennent le centre-ville d’Apt, le faubourg Victor-Hugo, une partie du quartier Saint Michel et le complexe sportif de Viton (piscine et stade).

Ces secteurs d’intervention sont justifiés au regard :

- De la concentration des projets fléchés dans le programme PVD et faisant l’objet de fiche action,
- De l’exclusion des zones AU, A et N du PLU ;
- De l’intégration du périmètre de l’OPAH-RU,
- De l’inclusion d’une partie du quartier prioritaire de la politique de la ville,
- De l’inclusion des équipements structurants du territoire.

Les secteurs d’intervention de l’ORT sont présentés en annexe 3.



Les secteurs d'intervention de l'ORT ouvrent à un panel de dispositifs fiscaux et juridiques rappelés dans l'article L.303-2 du CCH mais ils n'exemptent pas du respect de la réglementation en vigueur dans ces zones, notamment la réglementation relative au risque inondation.

2. Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action (annexe 5); elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la CCPAL.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

La Préfète peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Tableau de synthèse des actions

Axe I				
Apt, une ville au cadre de vie remarquable				
Orientations	Numéro	Fiches actions	Maturité de l'action	Maitre ouvrage
1. Une offre de logements diversifiée et attractive	1.1.1	Instaurer le permis de louer à Saint Michel	En projet	Commune Apt
	1.1.2	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain 2021-2026	Engagée	Commune Apt
	1.1.3	Communiquer sur les dispositifs en place (OPAH, SARE, ORT, aides de l'Anah ...)	En projet	Commune Apt
	/	Réaliser des acquisitions foncières	En réflexion	Commune Apt
2. Un patrimoine révélé	1.2.1	Réaménager la place Jean Jaurès en îlot de fraîcheur	Engagée	Commune Apt
	1.2.2	Réaménager le cours Lauze de Perret - étude de faisabilité	En projet	Commune Apt
		Réaménager le cours Lauze de Perret - réalisation	En projet	Commune Apt
	1.2.3	Réaménager la place de la Bouquerie - étude de faisabilité	En projet	Commune Apt
		Réaménager la place de la Bouquerie - réalisation	En projet	Commune Apt
	/	Restaurer la cathédrale	En réflexion	Commune Apt
	/	Repenser le projet du musée d'Apt	En réflexion	Commune Apt
/	Réaménager la place Charles de Gaulle	En réflexion	Commune Apt	
3. Une ville animée et vivante toute l'année	1.3.1	Réhabiliter les Bains Douches en locaux pour la jeunesse	En projet	Commune Apt
	1.3.2	Créer un nouveau site internet	Engagée	Commune Apt
	1.3.3	Mettre en place des parcours thématiques	En projet	Commune Apt
	1.3.4	Réhabiliter le gymnase Guigou	Engagée	Commune Apt
	1.3.5	Aménager la maison des sports	Engagée	Commune Apt
	1.3.6	Réhabiliter la piscine Viton - étude de faisabilité (financements PVD)	En projet	Commune Apt
		Réhabiliter la piscine Viton - réalisation	En projet	Commune Apt
	1.3.7	Créer un équipement culturel intercommunal - études	Engagée	CCPAL
		Créer un équipement culturel intercommunal - réalisation	En projet	CCPAL
	1.3.8	Créer un accueil de loisirs sans hébergement à St Michel - étude de faisabilité	En projet	Commune Apt
		Créer un accueil de loisirs sans hébergement à St Michel - réalisation	En projet	Commune Apt
/	Transformer la friche avenue du Viaduc	En	Commune Apt	

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



			<i>réflexion</i>	
	/	Réfléchir à un projet sur l'ancien musée	En réflexion	Commune Apt
Axe 2				
Apt, une ville qui joue son rôle de centralité				
Orientations	Numéro	Fiches actions	Maturité de l'action	Maitre ouvrage
1. Une ville touristique	2.1.1	Conforter la stratégie de marketing territorial " Apt, capitale du Luberon"	Engagée	Commune Apt
	2.1.2	Poursuivre le partenariat sur l'Opération Grand Site Massif des Ogres	Engagée	CCPAL
	/	Créer un lieu d'interprétation du Luberon	En réflexion	Commune Apt
	/	Renforcer l'offre en hébergements touristiques (hôtel)	En réflexion	Commune Apt
2. Une polarité économique majeure du territoire	2.2.1	Redynamiser le commerce rues de la République et de la Sous-Préfecture	Engagée	Commune Apt
	2.2.2	Promouvoir les savoirs faire locaux et les entreprises emblématiques du territoire	Engagée	CCPAL
3. Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité	2.3.1	Etude de réalisation d'un plan vélo (ville Apt)	Engagée	Commune Apt
	2.3.2	Développer un projet intercommunal autour du vélo	Engagée	CCPAL
	2.3.3	Etude plan de mobilité simplifié (financements PVD)	En projet	Commune Apt
	2.3.4	Réaliser une étude pour la refonte de la signalisation d'information locale	En projet	Commune Apt
	2.3.5	Développer une plateforme numérique de covoiturage	Engagée	Commune Apt
	3.3.6	Créer un parking relais	En projet	Commune Apt
Axe 3				
Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain				
Orientations	Numéro	Fiches actions	Etat	Maitre ouvrage
1. Une ville capable de s'adapter	3.1.1	Renaturer les cours d'école (budget pour Giono-Bosco uniquement)	Engagée	Commune Apt
	3.1.2	Réaménager le Calavon - étude	Engagée	SIRCC
		Réaménager le Calavon - réalisation	En projet	SIRCC / Commune d'Apt
	3.1.3	Audit énergétique	Engagée	Commune Apt
	3.1.4	Rénover l'éclairage public	Engagée	Commune d'Apt
	3.1.5	Mettre en place le Projet Alimentaire Territorial	Engagée	PNRL / Commune Apt
	3.1.6	Elaborer une stratégie concernant le Zéro Artificialisation Nette	Engagée	Commune Apt
	3.1.7	Avoir des actions d'accompagnement au changement	Engagée	Commune Apt
	3.1.8	Concrétiser la charte nature en ville	Engagée	Commune Apt
3.1.9	Réaliser un atlas de biodiversité	En projet	Commune Apt	

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

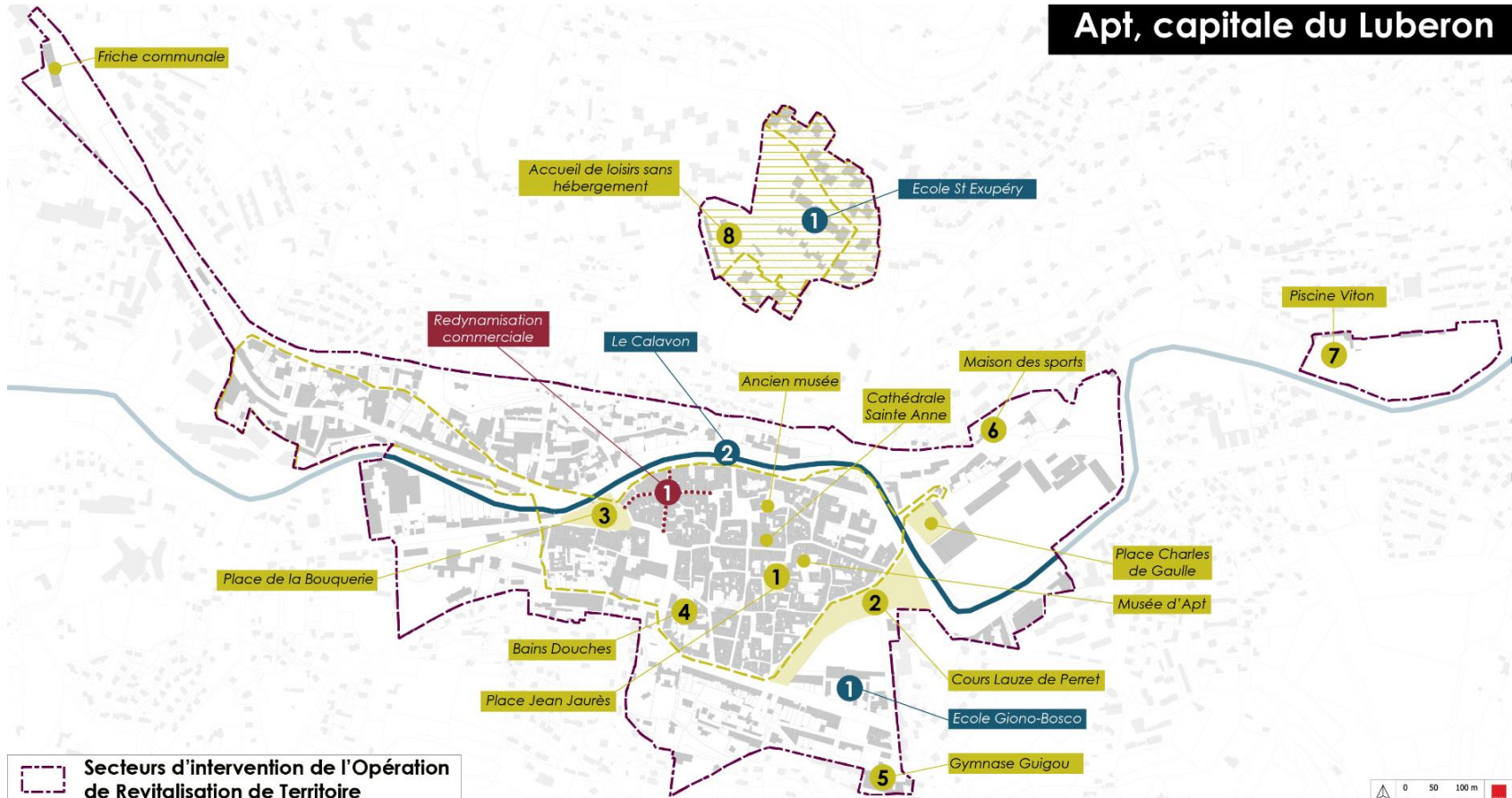


		communale		
2. Une ville accessible pour tous	3.2.1	Développer des actions de prévention "bien vieillir" et intergénérationnelles	Engagée	Commune Apt
	/	<i>Créer de l'habitat intergénérationnel et participatif</i>	<i>En réflexion</i>	Commune Apt

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Apt, capitale du Luberon



Secteurs d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire

Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable

Orientation 1 - Une offre de logements diversifiée et attractive

— Mise en place du permis de louer

— Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et dispositif façades

Orientation 2 - Un patrimoine révélé

- ① Réaménagement de la place Jean Jaurès
- ② Réaménagement du cours Lauze de Perret
- ③ Réaménagement de la place de la Bouquerie
- Restaurer la Cathédrale (en réflexion)
- Repenser le projet du musée d'Apt (en réflexion)
- Réaménager la place Charles de Gaulle

Orientation 3 - Une ville vivante et animée toute l'année

- ④ Réhabilitation des bains douches en local pour la jeunesse
- ⑤ Réhabilitation du gymnase Guigou
- ⑥ Aménagement de la maison des sports
- ⑦ Réhabilitation de la piscine Viton
- ⑧ Création d'un accueil de loisirs sans hébergement à St Michel
- Transformer la friche avenue du Viaduc (en réflexion)
- Réfléchir à un projet sur l'ancien musée (en réflexion)

Axe 2 - Apt, une ville qui joue son rôle de centralité

Orientation 1 - Une ville touristique

Orientation 2 - Une polarité économique majeure du territoire

① Redynamisation commerciale

Orientation 3 - Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité

Axe 3 - Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain

Orientation 1 - Une ville capable de s'adapter

- ① Désimperméabilisation des cours d'école
- ② Réaménagement du Calavon

Orientation 2 - Une ville accessible pour tous

3. Les actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés en annexe du plan d'action (annexe 5, fiches-actions « en réflexion »). Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, Département de Vaucluse, CAUE84, CPIE, Agences d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

- **L'Etat**

La DDT84 au titre de la délégation territoriale de l'ANCT (pour l'ingénierie et l'accompagnement des projets complexes des collectivités) et la délégation territoriale de l'Anah (pour l'accompagnement de l'OPAH-RU).

- **La Banque des Territoires**

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme Petites Villes de Demain en mobilisant pour la période 2021-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leurs intercommunalités en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



- **Les architectes des Bâtiments de France et Architectes et Paysagistes Conseils de l'Etat**

L'architecte des Bâtiments de France accompagnera les communes en leur apportant des conseils et en veillant à la préservation des espaces protégés. En appui aux services déconcentrés de l'Etat, les architectes et paysagistes conseils pourront apporter à la ville d'Apt, pendant la durée de la convention ORT, leur expertise adaptée aux problématiques du territoire. Les missions et accompagnements seront définis en lien avec la commune d'Apt, autour des enjeux d'urbanisme durable, de mobilité, de paysage, d'habitat, de patrimoine et de transition énergétique et climatique.

- **Le Département de Vaucluse**

Le Département de Vaucluse est partenaire des territoires PVD en Vaucluse, au titre de sa compétence en matière de solidarité territoriale. Le Département pourra apporter un soutien financier aux projets d'aménagement destinés au renforcement des polarités et la dynamisation des centres bourgs portés par les collectivités PVD. Le nouveau Contrat Vaucluse Ambition pour la période 2023-2025 à destination des communes, et les dispositifs sectoriels du Département pourront être mobilisés, sous réserves d'éligibilité, pour les opérations d'investissement identifiées dans le programme d'action de l'ORT.

Le Département favorisera les projets inscrits dans une démarche de transition écologique et énergétique.

Par ailleurs le Département poursuit son soutien dédié à l'ingénierie pour les PVD via les financements délégués par la Banque des Territoires et sur ses fonds propres. En phase opérationnelle, le Département pourra également être sollicité, notamment à travers sa plateforme Vaucluse Ingénierie, à toute étape des projets, afin d'apporter une expertise et appui méthodologique multithématiques.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Article 6 – Engagement des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune d'Apt assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

Accuse de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

4. La Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

5. Le Département de Vaucluse

Le Département, au titre de sa compétence en matière de solidarité territoriale et dans le cadre de ses compétences et de ses politiques publiques, pourra apporter son concours aux actions visées par le programme.

Dans la continuité du partenariat établi avec les territoires Petites Villes de Demain en Vaucluse, le Département poursuit désormais son engagement aux côtés des territoires qui élaborent leur Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). L'engagement du Département s'inscrit dans une démarche renforcée et partagée de revitalisation des centres-villes de pôles exerçant des fonctions de centralités déterminantes pour le maintien des services essentiels aux habitants et le développement de l'attractivité des territoires ruraux. Le Département pourra soutenir la mise en œuvre de projets ORT en lien avec les politiques publiques départementales en matière d'habitat, de mobilité, de patrimoine, d'attractivité touristique et de transition écologique, Le Département s'engage à mobiliser dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental.

6. Engagements des autres opérateurs publics

Sans objet.

7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en annexe 4.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de demain

La ville d’Apt est chargée de la mise en place de la gouvernance du programme PVD pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du programme, en association étroite avec l’Etat.

1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par la Préfète du Département, ou son représentant, et par le maire d’Apt, ou son représentant. Il est composé :

- La Préfète en tant que déléguée territoriale de l’ANCT, ou son représentant,
- Du président de la Communauté de Communes du Pays d’Apt Luberon, ou son représentant,
- Du maire d’Apt, ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires, en tant que délégué territorial adjoint de l’ANCT, ou son représentant,
- Du directeur général des services de la Communauté de Communes du Pays d’Apt Luberon,
- Du directeur général des services de la ville d’Apt,
- Du chef de projet Petites Villes de Demain de la ville d’Apt.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l’exécutif, des services de l’Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l’Anah, du Cerema, de l’ADEME, ainsi que d’autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l’évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d’une synthèse financière ;
- Examiner l’avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d’évolution du programme en termes d’orientations et d’actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d’éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l’avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l’avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l’exécution ;
- Met en place les outils d’évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d’ajouts de fiches actions.

Article 8 – Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l’avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l’Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D’autres tableaux de bord partagés,

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Article 9 – Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Axe I - Apt, une ville au cadre de vie remarquable	
Orientations	Indicateurs principaux
1. Une offre de logements diversifiée et attractive	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'autorisations de permis de louer déposées et validées▪ Nombre et typologies des logements rénovés▪ Taux de vacance (logements)
2. Un patrimoine révélé	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de places réaménagées
3. Une ville animée et vivante toute l'année	<ul style="list-style-type: none">▪ Fréquentation du centre-ville▪ Fréquentation des équipements
Axe II - Apt, une ville qui joue son rôle de centralité	
Orientations	Indicateurs principaux
1. Une ville touristique	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'actions réalisées en partenariat avec la CCPAL dans le cadre de l'OGS Massif des Ocres
2. Une polarité économique majeure du territoire	<ul style="list-style-type: none">▪ Taux de vacance commerciale en centre-ville▪ Nombre de nouveaux porteurs de projet installés▪ Nombre d'emplois créés▪ Taux de chômage
3. Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité	<ul style="list-style-type: none">▪ Part modale de la voiture dans les déplacements domicile/travail▪ Km de voies cyclables développées
Axe III - Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain	
Orientations	Indicateurs principaux
1. Une ville capable de s'adapter	<ul style="list-style-type: none">▪ Consommation énergétique de la commune▪ Nombre de bâtiments publics rénovés▪ Part de la surface végétalisée dans les espaces publics▪ Nombre d'actions d'accompagnement au changement
2. Une ville accessible pour tous	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'événements « bien vieillir »

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant les chartes graphiques respectives, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires »;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20230328-002978-DE Date de réception préfecture : 04/04/2023
--



saisir le président du Tribunal administratif de Nîmes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction compétente.

Signé à Apt, le 14/04/2023

Violaine DEMARET – Préfète de Vaucluse

Dominique SANTONI – Présidente du Département de Vaucluse

Véronique ARNAUD-DELOY – Maire d'Apt

Gilles RIPERT – Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023



Listes des annexes

Annexe 1 – Contrat de Relance et Transition Ecologique

Annexe 2 – Diagnostic de territoire

Annexe 3 – Périmètre d'intervention de l'ORT

Annexe 4 - Maquette financière 2023-2026

Annexe 5 – Fiches actions

Annexe 6 – Echancier prévisionnel

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

